

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 mars 2013

---

**OBJET : Vote du Compte Administratif Commune**

Le Conseil municipal à l'unanimité vote le compte administratif 2012 et arrête ainsi les comptes :

Dépenses d'investissement : 58 778.44 € de Fonctionnement : 312 784.82 €  
Recettes d'investissement : 270 360.26 € de Fonctionnement : 592 298.52 €

**OBJET : Vote du Compte Administratif Eau**

Le Conseil municipal à l'unanimité vote le compte administratif 2012 et arrête ainsi les comptes :

Dépenses d'investissement : 13 736.44 € de Fonctionnement : 15 417.75 €  
Recettes d'investissement : 48 518.47 € de Fonctionnement : 11 517.66 €

**OBJET : Vote du Compte administratif Assainissement**

Le Conseil municipal à l'unanimité vote le compte administratif 2012 et arrête ainsi les comptes :

Dépenses d'investissement : 0.00 € de Fonctionnement : 7 237.42 €  
Recettes d'investissement : 9 259.52 € de Fonctionnement : 18 461.96 €

**OBJET : Vote du Budget Primitif Commune**

Le Conseil municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2013 :

Dépenses d'investissement : 347 948.03 € de Fonctionnement : 622 821.00 €  
Recettes d'investissement : 406 582.19 € de Fonctionnement : 625 859.73 €

**OBJET : Vote du Budget Primitif Eau**

Le Conseil municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2013 :

Dépenses d'investissement : 43 016.00 € de Fonctionnement : 24 376.09 €  
Recettes d'investissement : 48 766.03 € de Fonctionnement : 24 788.82 €

**OBJET : Vote du Budget Primitif Assainissement**

Le Conseil municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2013 :

Dépenses d'investissement : 24 040.00 € de Fonctionnement : 21 247.00 €  
Recettes d'investissement : 27 489.52 € de Fonctionnement : 221 667.54 €

**OBJET : Vote des comptes de gestion, commune, eau et assainissement 2012**

Le conseil après en avoir délibéré

Vote les comptes de gestion (commune, eau et assainissement) 2012. Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats des exercices.

**OBJET : VOTE DES QUATRE TAXES**

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de laisser le même taux que l'année précédente, soit :

TH	14.63%
TFB	6.63 %
TFNB	37.13 %
CFE	14.12 %

**OBJET : Renouvellement convention ATESAT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité des présents, d'accepter le renouvellement de la convention ATESAT  
Autorise le Maire, à signer ladite convention.

**OBJET : Devis entretien réservoir**

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte le devis de l'entreprise **Captage Neutralisation** situé à Saint-Michel sur Meurthe pour un montant HT de **789.57 €** (afin d'effectuer des travaux d'entretien)

Autorise le Maire à signer le Devis correspondant.

**OBJET : Devis Travaux sylvicole Forêt**

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte le devis de l'**ONF** concernant le **programme de travaux de l'année 2013** pour un montant HT de **9 390.00 €**

Autorise le Maire à signer le Devis correspondant.

**OBJET : Devis travaux électriques station de pompage**

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte le devis de l'entreprise **Raymond RECEVEUR** située à Cirey-Sur-Vezouze pour un montant HT de **1 092.54 €** (afin de réaliser des travaux d'électricité dans la station de pompage)

Autorise le Maire à signer le Devis correspondant.

### **OBJET : Fourniture et pose d'une menuiserie PVC et isolante**

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte le devis de l'entreprise **CFE** située à Sarrebourg pour un montant HT de **1641.81 €**. (Afin de changer les portes de la salle communale (Portes coupe-feu)).

Autorise le Maire à signer le Devis correspondant.

### **OBJET : Subventions aux associations**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser les subventions suivantes :

ACCA TANCONVILLE :	<b>450 €</b>
A.D.M.R :	<b>150 €</b>
15/3 RGT :	<b>50 €</b>
Club Vosgien Cirey :	<b>100 €</b>
Conjoint survivant :	<b>120 €</b>
Le souvenir français :	<b>70 €</b>
Ecole maternelle :	<b>60 €</b>
Trèfle à quatre feuilles :	<b>50 €</b>
Club savates et boxe Cirey :	<b>70 €</b>
AS BLAMONT FOOTBALL	<b>50 €</b>
SMOKY DRIFT	<b>100 €</b>
Les Aînés Ruraux	<b>400 €</b>
Ecole primaire :	<b>60 €</b>
Ecole primaire : voyage classe de découverte 25 <sup>e</sup> par enfants (3 enfants)	
Subvention exceptionnelle de	<b>75 €</b>
MPT TANCONVILLE :	<b>400€</b>

### **OBJET : Primes aux employés**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'octroyer les primes suivantes aux employés (secrétaire de Mairie, Employé communal) : NBI, IEMP et IAT.

L'agent d'entretien se verra verser une prime de 100 € par an.

### **OBJET : Contrat Agent d'entretien**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présent de reproduire le contrat de Madame HECKMANN Emmanuelle pour une durée de 3 ans sur la base de 3/35<sup>ème</sup>.

Le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

### **OBJET : Dématérialisation des Actes**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

Considérant que la commune souhaite dématérialiser ses actes via la plateforme du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,

Considérant que l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle peut dispenser la formation aux usages de la plateforme et, peut fournir, aux collectivités le sollicitant, le certificat électronique nécessaire pour l'usage de celle-ci ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité,
- ✓ autorise le maire à signer la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation des envois au contrôle de légalité mise en œuvre par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- ✓ autorise le maire à signer la convention avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle,
- ✓ donne son accord pour que l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle dispense la formation nécessaire aux usages de la plateforme,
- ✓ autorise le maire à signer le contrat avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats électroniques.

### ***OBJET : Echange d'un terrain de même valeur***

*Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'échanger la parcelle A 241 appartenant à la Commune contre la parcelle A 240 appartenant à Monsieur NUSS Nicolas.*

*La commune prendra en charge les 600.00 € demandé pour l'acte Notarié.*

*Le maire est autorisé à signer tous les documents concernant cet échange.*

### ***OBJET : INDEMNITE EXCEPTIONNELLE POUR MONSIEUR TRESSE JEAN MARIE***

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de verser une indemnité exceptionnelle de **300.00 €** à Monsieur TRESSE Jean-Marie domicilié à TANCONVILLE afin de le remercier du travail effectué sur les tables de la salle communale.*

## **OBJET : DELEGUES COMMUNAUTAIRES APRES ELECTIONS MUNICPALES**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accepter la délibération proposée par la Communauté de Communes de la Haute Vezouze concernant la répartition des délégués communautaires à compter du prochain renouvellement des conseillers municipaux, à savoir :*

<b>CIREY SUR VEZOUZE :</b>	<b>6 délégués au lieu de 5</b>
<b>VAL-ET-CHATILLON :</b>	<b>3 délégués</b>
<b>BERTRAMBOIS :</b>	<b>2 délégués</b>
<b>PARUX :</b>	<b>2 Délégués</b>
<b>PETITMONT :</b>	<b>2 Délégués</b>
<b>SAINT SAUVEUR :</b>	<b>2 Délégués</b>
<b>TANCONVILLE</b>	<b>2 Délégués</b>

**Soit : 19 délégués au lieu de 18 actuellement.**

*Le Maire,*

*MATHIEU Joël*